

Invitation au 36^{ème} Karrim'HOC

Le Karrim'HOC est présent sur le Web à l'adresse : <http://www.karrimhoc.be>
Pour en savoir plus sur notre club, visitez également le site du HOC : <http://www.hoc-net.be>

L'ÉPREUVE

Le Karrim'HOC est un "raid forestier" :
Une course ou une randonnée d'orientation étalée sur 2 jours.

Le déroulement de l'épreuve reste fidèle à lui-même :

- Le logement est assuré dans un centre de vacances.
- Comme l'année dernière, le repas du samedi soir sera organisé uniquement pour les coureurs ; les marcheurs devront le prévoir et cuisiner dans leur chalet. Le petit déjeuner du dimanche quant à lui sera fourni pour tous.
- Les inscrits seront avertis, en temps utile, du lieu de départ.
- Comme l'arrivée du deuxième jour est l'endroit de départ de la veille, les concurrents y laisseront leurs véhicules.
- Au secrétariat, chaque équipe recevra une carte IOF sur support indéchirable au 1/15.000^{ème}. Peu après le départ, une copie par équipe (sur papier ordinaire) de la localisation des postes, avec leur définition, vous sera distribuée.
- Les coureurs seront classés en fonction du temps ainsi que de l'exactitude des contrôles. **Attention** : Le système électronique **SPORTident** sera utilisé pour le chronométrage des coureurs (2 sportidents obligatoires par équipe !)

Le samedi soir, vous pourrez faire la fête à notre bar garni, comme il se doit, de bières catholiques et, à l'issue de la seconde étape, vous pourrez vous régaler avec le traditionnel BBQ Karrim' HOC.

FORMULES

Les formules A, B & C sont réservées aux compétiteurs coureurs

Formule	Concept	Distance	Temps max. par étape
A	Techniquement difficile Épreuve destinée aux orienteurs expérimentés et nécessitant une bonne condition physique pour arriver dans les délais impartis.	18 km	6 h
B	Techniquement difficile	15 km	5 h 30
C	Techniquement difficile	12 km	5 h
D	Techniquement facile	16 km	7 h
E	Techniquement facile	12 km	6 h

Les formules D & E sont proposées aux randonneurs sans esprit de compétition et donc, sans classement



Formules A, B & C -- **Compétiteurs**

- Samedi 1^{er} février 2020
- Ouverture secrétariat à 9h00
 - Contrôle des sportidents entre 9h30 et 11h15
 - Départ de masse formule A à 10h30
 - Départ de masse formule B à 11h00
 - Départ de masse formule C à 11h30
- Dimanche 2 février 2020
- Les horaires de départ seront communiqués le samedi 1^{er} février en soirée.
 - Remise des prix vers 14h00 à l'arrivée

Formules D & E -- **Randonneurs**

- Samedi 1^{er} février 2020
- Ouverture secrétariat à 8h00
 - Départ de 8h30 à 9h30
- Les coureurs participant au même week-end, tous les marcheurs doivent être partis pour 9h30 au plus tard !
- Dimanche 2 février 2020
- Les horaires de départ seront communiqués le samedi 1^{er} février en soirée.

INSCRIPTION

En formule coureurs, l'inscription se fait exclusivement par équipes de 2.

En formule randonneurs, le secrétariat propose une simplification en autorisant une inscription unique par groupe. Dans ce cas, il suffit de renseigner un nom de correspondant (chef de groupe) et le nombre de participants adultes et juniors sur le bulletin d'inscription.

L'inscription sera possible sur internet à partir du **dimanche 8 décembre 2019 à 8h00** :
<http://www.karrimhoc.be>

Le nombre de participants est limité à 500 participants.

Attention !

Votre inscription ne sera définitivement prise en compte qu'après réception du paiement. Si celui-ci ne nous est pas parvenu endéans les 2 semaines de votre inscription, vous serez d'office placé en liste d'attente. Il en va de même pour les paiements qui ne correspondraient à aucune inscription rentrée...



La clôture définitive des inscriptions est fixée au **31 décembre 2019**, quelle que soit la formule choisie, mais éventuellement plus tôt si la capacité maximum d'hébergement est atteinte.

Au plus tard le lundi précédant la 1ère étape de l'épreuve choisie, le correspondant recevra la confirmation avec les derniers détails d'organisation, pour chaque équipe ou groupe dont l'inscription aura été prise en compte (sur base des paiements). Une fois la capacité de logement atteinte, les équipes hors quota seront averties par courrier séparé (électronique ou postal), via leur « correspondant ».

Les exigences locatives étant ce qu'elles sont, nous devons optimiser les possibilités de chaque logement. Ces logements seront attribués au fur et à mesure de l'arrivée des inscriptions et en tenant compte, **dans la mesure du possible**, des souhaits émis par chaque équipe ou groupe. Aucune permutation ne sera possible sur place.

PARTICIPATION AUX FRAIS

La participation comprend les frais de logement, du souper de samedi, du petit déjeuner du dimanche, les taxes, le transfert en bus, la location éventuelle d'un sportident et le souvenir. Cette participation est identique à l'année dernière !

Les tableaux ci-dessous vous aideront à calculer votre participation aux frais.

Coueurs équipes « Sénior » ou mixtes « Sénior-Junior »

Droit d'inscription (5€ par jour et par personne)	1 x 20 =	20 €
Frais de logement + souper + déjeuner + souvenir + transfert bus + 1 carte	1 x 126 =	126 €
1 carte supplémentaire (facultatif)	1 x 4 =	 €
Location de sportident (merci de prévoir 50€ de caution par sportident)	... x 4 =	 €

Total à payer :		 €

Coueurs Juniors (uniquement 2 équipiers nés en 2002 ou après)

Droit d'inscription (5€ par jour et par personne)	1 x 20 =	20 €
Frais de logement + souper + déjeuner + souvenir + transfert bus + 1 carte	1 x 116 =	116 €
1 carte supplémentaire (facultatif)	1 x 4 =	 €
Location de sportident (merci de prévoir 50€ de caution par sportident)	... x 4 =	 €

Total à payer :		 €



Randonneurs (inscription à globaliser pour le groupe)

Droit d'inscription (forfait de 5€ par jour par pers. pour juniors et seniors)	... x 10 =	 €
Frais de logement + déjeuner + souvenir + transfert en bus (tarif pour JUNIORS nés en 2002 ou après)	... x 48 =	
Frais de logement + déjeuner + souvenir + transfert en bus (tarif pour SENIORS)	... x 53 =	 €
1 carte par groupe (minimum obligatoire) :	1 x 4 =	4 €
Carte(s) supplémentaire(s) :	... x 4 =	 €

Total à payer :		 €

Attention ! En cas d'annulation non justifiée après la date de clôture des inscriptions, aucune somme ne sera restituée. En cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif, nous vous rembourserons le montant d'inscription duquel sera déduit un montant de 25€ par participant pour couvrir les frais engagés. Par contre, vous pouvez, bien entendu, vous faire remplacer sans frais !

Les annulations à partir du 25 janvier 2020 ne seront pas remboursées.

PAIEMENT

Paiement uniquement par virement (pour l'étranger, tous frais à charge du donneur d'ordre), au compte :

IBAN : **BE26 0359 0843 2929** - BIC : **GEBABEBB** - Intitulé du compte : "Karrim'HOC"

Communication : **"coureurs" ou "randonneurs" + nom du "correspondant – responsable"**.

Remarque : Merci de respecter cette consigne. Il est inutile d'indiquer "Karrim'HOC" dans les commentaires... Ce compte Karrim'HOC est réservé au paiement des inscriptions !!!



ATTENTION !

- Une inscription n'est validée qu'à la réception du formulaire d'inscription **et** du paiement (la date de crédit sur notre compte faisant foi) ! Si le paiement ne nous est pas parvenu endéans les deux semaines de votre inscription, vous serez placé d'office en liste d'attente.
- Aucun paiement sur place n'est possible.
- Pour éviter des problèmes administratifs (par exemple, l'impossibilité d'enregistrer votre inscription dans les délais), veuillez à indiquer clairement dans la zone «communication» de votre ordre de virement le type de groupe concerné (Coureurs ou Randonneurs) et le nom du « correspondant » de l'équipe.
- La vente de cartes supplémentaires (non réservées) n'est pas garantie sur place.
- Pour les participants non affiliés à un club d'orientation, la remise d'un **certificat médical** vous autorisant la pratique sportive vous donne droit, pour cette épreuve, à l'assurance accident souscrite par la Fédération Régionale des Sports d'Orientation. En cas de non remise de certificat, vous participez sous votre seule responsabilité.
- Merci de prévoir 50€ de caution par sportident à remettre au secrétariat du samedi matin.



EXTRAITS DU REGLEMENT

Le règlement complet est disponible sur le site Internet du Karrim'HOC et sera affiché dans la salle du secrétariat le samedi matin.

- Tant pour les compétiteurs que pour les randonneurs, à la demande de l'administration des « Eaux et Forêts », les animaux de compagnie ne sont pas autorisés.

Contenu minimal du sac à dos :

-> par équipier :

- une lampe de poche ou frontale ou un GSM chargé,
- un sac de couchage (couverture de survie et "sac à viande" interdits),
- vêtements et chaussures de rechange (minimum 1 pantalon ou collant + 1 sweat-shirt ou polaire + 1 coupe-vent imperméable + 1 paire de chaussettes + 1 paire de chaussures),
- une serviette de toilette

-> par équipe :

- une boussole, un feutre (encre indélébile) ou crayon gras (efficace par temps de pluie) et un sifflet,
- savon et/ou shampoing.

Des contrôles seront effectués à l'arrivée de chaque étape, pour les 5 premiers dans chaque catégorie ainsi que par tirage au sort. Le non-respect de cette liste d'équipements ou objets à emporter sera sanctionné par une pénalité de 30 minutes par équipement ou objet manquant. Bien entendu, toutes ces exigences sont d'application pour toutes les équipes participantes.

Pour tout renseignement, prière de communiquer uniquement
par courrier électronique à :
secretariat@karrimhoc.be

